



LES PERDIGONES



Contribution à l'enquête publique sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle à Levens, pour la création d'un collège –

10 octobre 2022 – envoi par mail à ep-dp-mec-college-levens@alpes-maritimes.gouv.fr

L'association Les Perdigones représente environ 80 adhérents et a pour objet «Protéger, défendre, valoriser les paysages, l'environnement, les terres, les espèces, la faune, la flore, et plus particulièrement sur la commune de Levens. Sauvegarder, promouvoir, diffuser et transmettre les savoirs, les pratiques et les productions issus de l'agriculture traditionnelle, notamment sur la commune de Levens et ses environs. Préserver, défendre et valoriser les lieux et les biotopes où cette agriculture traditionnelle s'exerçait ou s'exerce parfois encore. Préserver, défendre et valoriser les espèces animales et végétales qui font la biodiversité de ces lieux. Et particulièrement le quartier dit «Fuondemel », sur la commune de Levens, qui par l'ancienneté de ses éléments patrimoniaux (ferme du 17ème siècle, ouvrages d'irrigation, restanques en pierres sèches), son microclimat, ses multiples sources aquifères et la richesse de son biotope mérite une attention particulière. »

Nous reconnaissons le besoin d'un collège sur Levens, la commune s'étant très fortement développée ces dernières années. Un collège nouveau pourrait en effet se substituer, pour les enfants de Levens, de Duranus, de Saint Blaise et de la Roquette sur Var à celui de Tourrette-Levens, sur-fréquenté et avec des effectifs au-delà de ses capacités...

Pour autant il semblerait, selon les chiffres de l'Insee que l'augmentation continue de la population, sur le canton depuis de nombreuses années, comme sur le département, puisse entrer dans une phase plus raisonnable, voire à la baisse dans les années à venir. Ainsi les chiffres donnés par le rectorat, au vu du nb enfants 2-5 ans de Levens (165), on peut attendre une baisse des collégiens dans les années à venir après la hausse actuelle 6-10 ans (306). Des effectifs entrant dans une phase descendante pour les collèges proches de Tourrette-Levens et de Saint Martin du Var, pouvant les amener à cesser de dépasser leur capacité.

Mais le principal est qu'il est fort dommageable de sacrifier une oliveraie et un espace naturel sensible, à enjeu écologique très fort et très riche en biodiversité, ainsi que cela est largement référencé dans le PLU métropolitain et développé dans l'avis de la MRAE du 3 juin 2022.

Un espace, qui plus est, situé à deux pas de l'école maternelle et à proximité de l'école primaire, une situation précieuse pour la sensibilisation des enfants à la richesse de l'environnement de leur commune.

Nous regrettons qu'aucune recherche de lieu alternatif n'ait sérieusement été menée. Le site présenté à l'enquête publique est en effet dévolu à ce projet de collège dans l'esprit de la municipalité depuis longtemps et elle n'a pas cherché à sanctuariser d'autres parcelles pour ce faire. D'autres lieux sont bien évoqués, mais à peine, et on voit bien qu'ils n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Notamment celui de la colline, proche de la piscine qui présente le double avantage d'être à proximité même du centre village, de la piscine, justement ... et de ne poser aucun problème d'accès, contrairement là encore à ce qui est affirmé. Quant à rejoindre le gymnase existant depuis la colline, c'est une question de 10 mn à pied, cela est donc parfaitement envisageable pour les collégiens.

207 Avenue Félix Faure 06670 Levens

lesperdigones@gmail.com

<http://www.lesperdigones.fr>

Association loi 1901 n°WD062002863 - Parution au JO le 19/08/06 -



LES PERDIGONES



Nous ne comprenons pas non plus la nécessité d'un internat pour un collège qui a vocation à accueillir les enfants de la commune et de celles situées à proximité (Les communes de Saint Blaise, Duranus et la Roquette sur Var sont à moins de 10 km de Levens ...). C'est une partie de l'artificialisation prévue des sols qui pourrait ainsi être évitée, en réduisant l'emprise du collège et de ses bâtiments, sans cet internat. A noter que pour les communes plus lointaines du Haut Pays, il y a un collège avec internat à Saint Sauveur sur Tinée, et ces enfants ne viennent pas à Levens !

En ce qui concerne le débroussaillage envisagé, « *le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral 2014-452.* », c'est incompatible avec le maintien de la biodiversité, et des espèces fragiles recensées sur le site et ses alentours. Une zone naturelle débroussaillée sur 50 m tout autour du collège, c'est énorme, c'est incompatible avec la protection des biotopes. La zone « naturelle » n'en portera plus que le sigle, sans l'esprit, ...

Les parcelles du projet se situent en partie en zone bleue PA (zone de production ou d'aggravation de l'aléa inondation) **et en zone rouge inondation** (ravin du Boussouneti au Sud du projet), du PPR crues torrentielles et inondations approuvé le 19 juin 2012.

1,6 hectare va être imperméabilisé dans un secteur de parcelles en pente, constituées aujourd'hui de restanques arborées et de prairies, qui absorbent donc actuellement naturellement les eaux de ruissellement.

Cela ne sera plus le cas avec l'urbanisation prévue et l'imperméabilisation des sols qu'elle va engendrer (bâtiments mais aussi voiries). Les eaux pluviales ne seront plus absorbées comme c'était le cas jusqu'alors sur le secteur et le risque inondation va donc être aggravé pour tout le quartier situé en contrebas du projet, notamment l'école maternelle, mais aussi de l'autre côté de la RM19, quartier des tennis et alentours, un ensemble d'habitations comprenant plusieurs dizaines de logements.

Ainsi les bordures végétales et les retraits non construits entre le collège et le vallon doivent être revus beaucoup plus larges que les retraits prévus à l'origine. Et les 7 m au lieu de 6 par rapport à l'axe du vallon, ou 7 m au lieu de 5 depuis la crête des berges, concédés par le département, selon les cas, sont bien insuffisants.

15 m, depuis la crête des berges, nous semblent un minimum pour préserver à la fois la biodiversité reconnue de cette trame verte et bleue, et les possibilités d'expansion nouvelles de crue. On devrait sortir cette "bande" de la zone constructible.

Ce qui est certain c'est qu'au vu des épisodes climatiques violents attendus ces prochaines années, et après les leçons que nous devons tirer des inondations de 2015 et 2019 sur la bande côtière de notre département et de la tempête Alex, en 2020, pour le Haut Pays, il convient de prendre aujourd'hui un maximum de précautions.

Quant aux oliviers présents sur le site, que vont-ils devenir ? Sachant que les oliviers, à condition de le faire dans les règles de l'art (cerclage des racines dans un premier temps notamment) peuvent être transplantés, il serait opportun de s'engager à le faire sur des parcelles communales accessibles au public plutôt que de les vouer à la destruction, au bois de cheminée ou à la « récupération sauvage ».

En conclusion, beaucoup trop d'éléments négatifs dans ce projet, alors que cela aurait pu être pensé tout autrement.

Pour l'association Les Perdignes,
Ariane Masségli, présidente

207 Avenue Félix Faure 06670 Levens

lesperdigones@gmail.com

<http://www.lesperdigones.fr>

Association loi 1901 n°WD062002863 - Parution au JO le 19/08/06 -
